



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----\*-----  
Séance ordinaire du 14 avril 2022

-----\*-----  
L'an DEUX MIL VINGT DEUX, LE QUATORZE AVRIL  
à 20 heures

N019/2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Madame LEGRAND Martine, Maire.

Date de la convocation

07 avril 2022

Date de l'affichage

07 avril 2022

Nombre de membres

En exercice 15

Présents 06

Votants 14

Présents : Madame LEGRAND Martine, Maire  
Monsieur VAN ROEKEGHEM Christophe, Adjoint,  
Madame PERINI Christine, Adjointe,  
Monsieur LEROUX Sylvain, Adjoint,  
Monsieur CASANAVE Laurent, Adjoint,  
Monsieur FERRAY Gregory,

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame BOISDENGHIEN Nadine à Madame PERINI Christine, Madame GIRARD Nathalie, à Madame PERINI Christine, Madame LEDUC Christine à Madame LEGRAND Martine, Madame PIALOT Claudine à Monsieur VAN ROEKEGHEM Christophe, Monsieur DALEM Christophe à Monsieur FERRAY Gregory, Monsieur RAJHI Baker à Monsieur CASANAVE Laurent, Monsieur SICOT Michel à Monsieur LEROUX Sylvain, Monsieur WEBER René à Monsieur LEROUX Sylvain,

Absent excusé : Monsieur FISCHER Franck

Secrétaire de séance : Madame PERINI Christine

-----\*-----

**OBJET : Tarif de location de la Salle des Fêtes et du Prêt de Matériel**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'utilisation de la salle des fêtes à des fins personnelles, telle qu'autorisée par le Règlement Intérieur établi par délibérations n°035/2015 du 22 octobre 2015 et n° 029/2016 du 30 juin 2016, et réservée uniquement aux habitants et aux associations de Nointel,

Considérant que les tarifs applicables à la location de la dite salle des fêtes et au prêt de matériel, ont été fixés par délibération n° 021/2015 du 09 avril 2015,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs pour la location de la Salle des Fêtes et pour le prêt de matériel (tables et bancs ou chaises), et d'instituer les nouveaux tarifs suivants :

- Pour location du samedi matin à 9 heures au lundi matin à 8 heures :
  - 250 euros pour la salle
  - 45 euros pour le chauffage (uniquement en période de chauffe)

- 35 euros pour le prêt de matériel, y compris si prise de matériel pour le domicile
- Pour location du samedi de 9 heures au dimanche 9 heures ou du dimanche 9 heures au lundi 8 heures (demi-weekend) :
  - 150 euros pour la salle
  - 25 euros pour le chauffage (uniquement en période de chauffe)
  - 35 euros pour le prêt de matériel, y compris si prise de matériel pour le domicile
- Pour location un soir de semaine de 19 heures le jour souhaité à 8 heures le lendemain matin :
  - 60 euros pour la salle
  - 12 euros pour le chauffage (uniquement en période de chauffe)
  - 35 euros pour le prêt de matériel, y compris si prise de matériel pour le domicile
- 150 euros en sus du prix de la location, s'il s'avère nécessaire de faire nettoyer la salle des Fêtes par une employée communale.

**Ces tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> mai 2022.**

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité :**

**ADOpte ces nouveaux tarifs**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**Fait à NOINTEL, le 14 avril 2022**

 Martine